

Véronique Favret
Stéphane Guastavino
Commissaires aux Comptes

**SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT
18 Allée Gustave Prugnat
77250 MORET SUR LOING**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

BSV Audit & associés

*S.A.R.L. au capital de 12 000 € - N° SIRET 523 017 945 00024 - NAF 6920Z
Siège : 13 Rue Berrier Fontaine - 83000 TOULON - Tel : 04 94 93 34 00 - Fax : 04 94 93 34 01
Bureau : 23 Bld Général Leclerc - 77300 FONTAINEBLEAU - Tel : 01.64.22.28.28 - Fax : 01.64.22.86.04
Commissaires aux Comptes inscrits auprès de la Compagnie d'Aix - Bastia et Paris*

cc


Véronique Favret
Stéphane Guastavino
Commissaires aux Comptes

SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT
18 Allée Gustave Prugnat
77250 MORET SUR LOING

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2021

Aux Adhérents,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

BSV Audit & Associés

ce
VF
J

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les appréciations les plus importantes relatives aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ses risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'appréciations significatives à communiquer dans notre rapport.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

cc wf


- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la gouvernance, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la gouvernance de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait le 20.05.2022



Le Commissaire aux comptes
BSV AUDIT ET ASSOCIES,
Représentée par Véronique FAVRET



Véronique Favret
Stéphane Guastavino
Commissaires aux Comptes

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

BSV Audit & associés

S.A.R.L., au capital de 12 000 € - N° SIRET 523 017 945 00024 - NAF 6920Z
Siège : 13 Rue Berrier Fontaine - 83000 TOULON - Tel : 04 94 93 34 00 - Fax : 04 94 93 34 01
Bureau : 23 Bld Général Leclerc - 77300 FONTAINEBLEAU - Tel : 01.64.22.28.28 - Fax : 01.64.22.86.04
Commissaires aux Comptes inscrits auprès de la Compagnie d'Aix - Bastia et Paris

cc


Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 578	18 000	2 577	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	230 848	205 824	25 023	48 819
Immobilisations en cours	266		266	266
Avances et acomptes	1 000		1 000	1 000
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	252 692	223 825	28 867	50 086
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	300		300	
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	519 951		519 951	545 326
Autres	13 265		13 265	10 193
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres	65 040		65 040	
<i>Instruments de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	328 187		328 187	11 445
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 675		1 675	1 244
TOTAL (II)	928 418		928 418	568 208
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	1 181 110	223 825	957 285	618 293



Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Fonds associatifs et réserves	314 734	493 537
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	4 812	4 812
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(40 933)	(178 803)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	278 613	319 546
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	22 818	18 697
TOTAL (II)	22 818	18 697
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99 632	33 361
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 631	
Dettes fiscales et sociales	183 441	159 833
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	85	16 605
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	361 065	70 252
TOTAL (III)	655 854	280 051
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	957 285	618 293

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			590 750	795 490
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			28 726	29 304
Autres produits			794 943	276 604
TOTAL (I)			1 414 419	1 101 398
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			114 503	101 449
Impôts, taxes et versements assimilés			84 404	65 235
Salaires et traitements			845 287	706 686
Charges sociales			345 603	297 541
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 327	20 759
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			22 818	18 697
Autres charges			11 032	4 823
TOTAL (II)			1 447 973	1 215 190
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(33 554)	(113 792)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			360	
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			360	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			72	63
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			72	63
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			288	(63)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(33 266)	(113 855)

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	198	1 492
Sur opérations en capital		993
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)	198	2 484
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 865	67 433
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL (VIII)	7 865	67 433
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(7 667)	(64 948)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 414 978	1 103 882
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 455 910	1 282 685
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(40 933)	(178 803)

cc


Véronique Favret
Stéphane Guastavino
Commissaires aux Comptes

**SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT
18 Allée Gustave Prugnat
77250 MORET SUR LOING**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

BSV Audit & associés

J *cc*

Véronique Favret
Stéphane Guastavino
Commissaires aux Comptes

**SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT
18 Allée Gustave Prugnat
77250 MORET SUR LOING**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait le 20.05.2022

BSV Audit & associés

Le Commissaire aux comptes
BSV AUDIT ET ASSOCIES,
Représenté par Veronique FAVRET

